

Quand j'étais sur les tribunes électorales, il était de 25 millions de dollars. Je disais: "Savez-vous combien d'argent le gouvernement en a retiré?" J'ai fouillé dans mon gousset, mais je n'avais pas un sou, et j'ai donc dû leur montrer tout ce que j'avais, une pièce de 10c. Mais le gouvernement n'a pas retiré 10c. en principal et intérêt de tout l'argent qui a été versé dans les industries socialisées, et c'est mon "cher ami" le premier ministre de Terre-Neuve qui se fait le juge des commissions royales et des premiers ministres des gouvernements. Il est celui qui sait comment il faut faire chaque chose. J'avais coutume de dire qu'on pouvait partir de l'extrémité de la rue Water, à Saint-Jean, parcourir deux milles, et qu'on pouvait voir des entreprises privées tout le long du chemin. On peut partir de la rue Duckworth et parcourir deux autres milles jusqu'à la boutique de M^{me} Power, qui existe depuis 75 ans, et tous ces établissements fonctionnaient à l'aide de capitaux privés, et chacun rapportait de quoi vivre aux gens qui l'exploitaient, et le gouvernement donnait 25 millions de dollars aux Allemands, aux Lettons et à tous ceux qui en voulaient, et il n'a jamais retiré un cent d'intérêt sur les capitaux qu'il a placés entre leurs mains.

M. Carter: L'honorable ministre pourrait-il dire ce que cela a à voir à l'article 29?

L'hon. M. Browne: L'honorable député pourra parler après moi, car je n'ai pas beaucoup de temps.

L'hon. M. Pearson: Il le fera.

L'hon. M. Browne: La dette publique de Terre-Neuve, je le répète, n'était que de 6 millions de dollars, ou de \$20 par tête d'habitant, en 1949. La dette par tête du Canada était de \$875, et Terre-Neuve aurait dû toucher des subventions fondées sur les mêmes principes qui ont été adoptés en 1867 et lors de l'entrée des autres provinces dans la confédération après cette date. On aurait dû tenir compte de la différence qui existait dans la dette par tête. En conformité d'une telle ligne de conduite, Terre-Neuve aurait touché environ 13 millions de dollars par an. Je suis heureux de dire que depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, Terre-Neuve a reçu plus qu'elle n'aurait reçu en vertu de l'application de ce principe.

Je puis dire qu'en 1895 on a invoqué ce principe pour empêcher Terre-Neuve d'entrer dans la confédération. Notre dette publique par tête était alors plus considérable que celle du Canada; elle représentait un écart de 5 millions que le gouvernement canadien ne voulait pas accepter. L'honorable député de

Burin-Burgeo (M. Carter) veut que le gouvernement canadien verse à Terre-Neuve l'aide financière nécessaire pour maintenir les services publics au niveau atteint vers 1956-1957. Le brillant député de Bonavista-Twillingate a dit aujourd'hui la même chose. "C'est très simple, dit-il, il suffit de maintenir le niveau atteint en 1956-1957." Rappelez-vous, c'est ce qu'ils veulent; ils veulent qu'on maintienne ce montant au niveau de 1956-1957. J'ai sous la main un rapport de la commission royale. Voyons un peu quels sont ses vœux au sujet des niveaux et des normes de services à Terre-Neuve. A la page 23, la commission royale déclare:

Il doit être établi bien clairement à ce stade, que nous avons décidé de tenir pour acquis que les niveaux et les normes des services publics sont indiqués par leurs frais.

Je répète "sont indiqués par leurs frais".

Par exemple, si l'on dépense \$100,000 pour les émoluments des médecins et des infirmières pour les services d'hygiène, nous présumons, aux fins de cette étude, que \$100,000 constituent la mesure du volume de service résultant de cette dépense.

Voyons maintenant quel était le coût des services en 1956-1957 et au cours des années depuis que nous sommes au pouvoir. J'ai sous la main le rapport de l'Auditeur général concernant Terre-Neuve pour l'année se terminant au 31 mars 1958. Il nous donne le montant actuellement dépensé pour 1956-1957 comme étant \$43,892,000 et pour 1957-1958, comme étant \$51,509,000. J'ai aussi en mains le budget de l'honorable M. Spencer où il expose les dépenses estimatives pour l'an dernier et les dépenses pour cette année. Les dépenses de compte courant pour 1958-1959, dont le montant prévu avait d'abord été fixé à 59 millions, se sont élevées en fin de compte à \$63,887,600. Pour 1959-1960, le montant estimatif des dépenses totales de compte courant était de \$67,545,000.

L'hon. M. Pickersgill: Il était de 67 millions, comme le constatera l'honorable député.

L'hon. M. Browne: Les dépenses de compte courant ont augmenté. En 1956-1957, elles s'élevaient à \$43,892,000; en 1959-1960, elles se chiffraient par 67.5 millions, soit une augmentation de plus de la moitié. Les honorables députés de Burin-Burgeo et de Bonavista-Twillingate veulent-ils revenir à ces normes de 1956-1957? C'est ce qu'ils préconisaient cet après-midi.

M. Carter: L'honorable député veut-il avoir une réponse?

L'hon. M. Pearson: Il a posé une question.

L'hon. M. Browne: Ces dépenses, monsieur l'Orateur, ont été rendues possibles grâce aux vœux du rapport McNair auxquels on a